

Le référentiel des réceptions de betteraves

L'arrêté du 24 février 2006 a modifié l'organisation du contrôle des réceptions de betteraves. Jusqu'alors réalisés par la DGCCRF, ils sont depuis la campagne 2006/07 basés sur les autocontrôles certifiés par un organisme tiers, la DGCCRF n'effectuant plus que le contrôle de deuxième niveau.

Un référentiel des réceptions unique a été élaboré interprofessionnellement et homologué par la DGCCRF en 2006. Il est depuis remis à jour en tant que de besoin par l'interprofession.

Véritable Référentiel qualité, il liste l'ensemble des méthodes de travail et d'enregistrement des pratiques, des mesures et des contrôles réalisés par les sucreries pour la réception de betteraves. Il constitue également un guide pour la mise en place des autocontrôles dans les sucreries. C'est la bonne application de ce référentiel qui est audité et validée par l'organisme tiers.

